

Par dépôt électronique¹ et courriel

Le 27 janvier 2022

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services
de transport pour les années 2021 et 2022
Votre dossier : R-4167-2021
Notre dossier : R062157 YF

Chère consœur,

En suivi de la lettre de la Régie du 18 janvier 2022², Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité, dépose les documents demandés en appui à la méthodologie utilisée par la firme Normandin Beaudry pour l'étude de balisage de la rémunération globale d'Hydro-Québec dans le dossier décrit en rubrique.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Josée Gagnon*

Signée par Josée Gagnon adjointe en l'absence de :
Yves Fréchette
/jg

p.j.

c.c. Intéressés (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

² Extrait :

Afin de faciliter l'évaluation de la méthodologie utilisée par la firme Normandin Beaudry, la Régie demande au Transporteur de déposer, au plus tard le 27 janvier 2022, à 12 h, les documents pertinents permettant de comprendre comment la méthode des coûts simulés est utilisée dans les arbitrages de différends touchant la rémunération globale. Elle lui demande également de déposer l'ensemble des extraits pertinents du rapport cité en note de bas de page no 6 dans lesquels il est question de l'utilisation de la méthode des coûts simulés par l'ISQ.